



# LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

## RAPPORT ANNUEL 2016

### **I/ PRESENTATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, la municipalité de Veigné a créé une commission le 16 juin 2008.

#### **a. SES MEMBRES**

Composée d'élus et de Vindiniens eux-mêmes en situation de handicap ou qui connaissent le handicap par leur famille ou leur profession, ses membres sont : Patrick Michaud, Guylaine Rigault, Jacqueline Chainé, Véronique David, Aline Jasnin, Alain Joubert, Claire Labro, Mireille Malot, Edith Villiers et Bernard Voisin.

#### **b. SES MISSIONS**

La commission a pour objet de :

↳ dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

↳ faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

↳ établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental et à la Direction Départementale des Territoires d'Indre et Loire.

Par ailleurs, cette commission intervient également pour organiser le recensement des logements accessibles et a un rôle consultatif dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

## **II/ BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2016**

### **a. TRAVAUX DE VOIRIE**

- **RD50, rue Principale – Aménagement d’une liaison douce, Sud-Nord**

Les travaux se sont déroulés en juillet et en septembre 2016, offrant 350 mètres linéaires de voies douces supplémentaires, sur une largeur moyenne de 1,20 m, pour un montant de 166 000 € TTC. Sur ce parcours, une rampe d’accès à la rue du Paradis a été créée aux normes PMR.



*Avant travaux*



*En travaux*



*Après travaux*





- **RD17, rue de la Perrée – Réaménagement de trottoirs et d’une voie douce**

Réalisé en juillet 2016, cet aménagement intègre un cheminement de 1 200 mètres linéaires sur une largeur moyenne de 1,20 m, avec des bordures surbaissées à chaque descente de trottoir, un passage pour piétons avec bandes podotactiles, représentant un montant de 68 000 € TTC.



*Avant travaux*



*Après travaux*



- **RD250, Rue Jules Ferry – Création d’une liaison douce.**

Les travaux ont été réalisés en juillet 2016, offrant 270 mètres linéaires de voies douces le long de la RD250 dite rue Jules Ferry, sur une largeur moyenne de 1,20 m et pour un montant de 27 000 € TTC.



*Avant travaux*



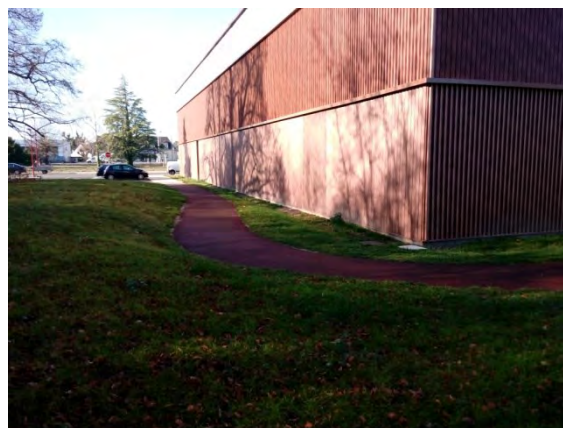
*Après travaux*

- **Revêtement du cheminement de l'allée d'accès de la salle Multisports**

Afin de faciliter l'accès de tous et en particulier des écoliers, un revêtement complémentaire en enrobé a été réalisé en juillet 2016, offrant 70 mètres linéaires de voies douces autour de la salle Multisports, sur une largeur moyenne de 1,20 m et pour un montant de 3 250 € TTC.



*Avant travaux*



*Après travaux*

- **Réfection des trottoirs rue Rabelais et rue Montaigne**

Dans la continuité des réfections de trottoirs réalisés en 2015, 200 mètres linéaires de trottoirs ont été rénovés en septembre 2016, pour un montant de 13 700 € TTC.



*Après travaux*



## **b. TRAVAUX SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Les travaux menés sur les bâtiments s'inscrivent dans le programme des AD'AP (Agence d'Accessibilité Programmée), approuvé par la Préfecture le 9 septembre 2015 et par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015.

- **Moulin – Remplacement et mise aux normes PMR de la porte d'entrée**

La porte d'entrée du Moulin a été remplacée afin d'optimiser la largeur d'accès aux normes PMR.



*Avant travaux*



*Après travaux*

- **Moulin – Amélioration de la signalétique et mise aux normes sanitaires**

L'amélioration de la signalétique du moulin en faveur des Personnes à Mobilité Réduite est en cours de réalisation. Des dalles podotactiles, des bandes de repérage sur les marches, des pictogrammes visuels et en braille ainsi qu'un panneau d'informations permettront une meilleure lisibilité dans le repérage aux différents niveaux du bâtiment.

Conjointement à l'installation de ces dispositifs, l'un des deux sanitaires sera mis en conformité aux normes PMR.

Les travaux seront réalisés en régie, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 mais les fournitures ont été commandées en fin d'année et ont donc impacté l'exercice budgétaire 2016.

### III/ BILAN FINANCIER 2016

Les travaux suivants ont été engagés sur le budget "Voirie" et sur le budget "Bâtiment" mais rentrent également dans le cadre de l'amélioration à l'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (ces travaux englobent le budget « Accessibilité » de 15 000 €).

Désignation	Coût Total en € TTC
<b>Aménagement d'une liaison douce RD50, rue Principale</b>	
Aménagement d'une voie douce sur 350 mètres linéaires sur une largeur moyenne de 1,20 mètre avec la création d'une rampe d'accès à la rue du Paradis.	166 000€
<b>Réaménagement des trottoirs et d'une voie douce RD17, rue de la Perrée</b>	
Réaménagement des trottoirs et de la liaison douce sur 1 200 mètres linéaires et 1,20 mètre de large en moyenne.	68 000 €
<b>Création d'une liaison douce rue Jules Ferry</b>	
Aménagement sur 270 mètres linéaires le long de la RD250 avec une largeur moyenne de 1,20 mètre.	27 000 €
<b>Cheminement de l'allée d'accès à la salle Multisports</b>	
Réfection du revêtement	3 250 €
<b>Trottoirs rue Rabelais et rue Montaigne</b>	
Réfection des trottoirs sur 200 mètres linéaires	13 700€
<b>Portes d'entrée du Moulin</b>	
Remplacement des portes, mise aux normes PMR	3 520 €
<b>Signalétique intérieure du Moulin</b>	
Toilettes PMR et signalétique	6 442,59 €

**Total TTC : 287 912, 59€**